

MUNYANDEKWE Issa
C/O Gestion du Ministère
de la Justice
KIGALI

POUR ACCORD
Le Ministre de la Justice

MUKENZU Louis Marie
Secrétaire Général

F A C R U R E

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Justice doit à Monsieur MUNYANDEKWE Issa la somme de dix huit mille quatre cent quatre vingt francs (18.480F) pour avoir transporté les Juge HAKIZIMANA Elie de KIGALI à NYABISINDU dans son camion Nissan CB 0836 de 10 Tonnes. Soit une distance de 176 Kms à raison de 105 frs/Km et suivant les détails ci-après..

Kigali-Nyabisindu	:88Km
Nyabisindu-Kigali	:88Km
Circulation locale	:10Km
TOTAL	:176Km

Soit $105 \times 176 = 18.480$

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de: Dix huit mille quatre cent quatre vingt francs (18.480Fr).

Fait à Kigali, le 15/4/1988

MUNYANDEKWE Issa

Pour le transport conforme:

NKEZABO J. Damascène
Directeur Général
Administration de la Justice

pour validation, approbation, imputation
à charge du 18.105.02.03.02
inscrit sous poste 19 du 26/4/88
Kigali, le 26/4/88
Le gestionnaire des crédits

NDISEKA Alphonse

MUNYANDEKWE Issa
C/O Gestion du Ministère
de la Justice
KIGALI

POUR ACCORD
Le Ministre de la Justice
MUGENZA Louis Marie
Secrétaire Général

F A C R U R E

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Justice doit à Monsieur MUNYANDEKWE Issa la somme de dix huit mille quatre cent quatre vingt francs (18.480F) pour avoir transporté les Juge HAKIZIMANA Elie de KIGALI à NYABISINDU dans son camion Nissan CB 0836 de 10 Tonnes. Soit une distance de 116 Kms à raison de 105 frs/Km et suivant les détails ci-après.

Kigali-Nyabisindu	:88Km
Nyabisindu-Kigali	:88Km
Circulation locale	:10Km
<hr/>	
TOTAL	:176Km

Soit $105 \times 176 = 18.480$

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de Dix huit mille quatre cent quatre vingt francs (18.480Frs).

Fait à Kigali, le 15/4/1988

MUNYANDEKWE Issa *Muny*

Pour le transport conforme:

NKEZABO I. Nshyamba
Directeur Général
Administration de la Justice

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge de *18.480.02.03.02*
Inscrit sous poste *18* du *26/4/88*
Kigali, le *26/4/88*
Le gestionnaire des crédits *[Signature]*

[Signature]
NDISEKA Alphonse

MUNYANDEKWE Issa
C/O Gestion du Ministère
de la Justice
KIGALI

POUR ACCORD
Le Ministre de la Justice
MUGENZI Louis Ndirakobuca
Secrétaire Général

F A C T U R E

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Justice doit à Monsieur MUNYANDEKWE Issa la somme de dix huit mille quatre cent quatre vingt francs (18.480F) pour avoir transporté les Juge HAKIZIMANA Elie de KIGALI à NYABISINDU dans son camion Nissan CB 0836 de 10 Tonnes. Soit une distance de 116 Kms à raison de 105 frs/Km et suivant les détails ci-après.

Kigali-Nyabisindu	:88Km
Nyabisindu-Kigali	:88Km
Circulation locale	:10Km
<hr/>	
TOTAL	:176Km

Soit $105 \times 176 = 18.480$

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de Dix huit mille quatre cent quatre vingt francs (18.480Frs).

Fait à Kigali, le 15/4/1988

MUNYANDEKWE Issa *Munyey*

Pour le transport conforme:

NKEZANO J. Dumasène
Directeur
Administration de la Justice

tu pour vérification, appropriation, impulsion
à charge du 18.04.02.03.02
inscrit sous poste 19 du 18/4/88
Kigali, le 28.4.188

NDISEKA Alphonse

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JUSTICE
B.P 160 KIGALI .-

Il part de Nyabisindu
le 7/4/88
Greffier du TRIBUNAL
NYABISINDU
Rugamba Alphonsine



ORDRE DE MISSION

Monsieur HAKIZIMANA Elie
est autorisé de se rendre à Nyabisindu
motif Rejoindre son nouveau poste d'attache
durée de voyage 1 journée du; 7/4/88 au 7/4/88
Durant son séjour l'intéressé devra utiliser le véhicule de
service (1) personnel (2)

Arrivé à Nyabisindu le
7/4/1988
Greffier du Tribunal
NYABISINDU
Rugamba Alphonsine

Kigali, le 6/4/1988
Le Ministre de la Justice

[Signature]
Ministre de la Justice



REIB

/R.J.A./N.J./

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JUSTICE
B.P. 160 KIGALI.-

BUDGET ORDINAIRE
EXERCICE 1988.....
Imputation 18.105.02.03.02

REQUISITOIRE :

Le Transporteur MUNYANDAKINE ISEA.....
résidant à N.YARUGENGE.. Préfecture de : KIGALI...
est prié de transporter Monsieur (s) MURINDANA Elie

Président

Vu pour vérification, approbation, imputation.....
à charge de 18.105.02.03.02.....
inscrit sous poste 19 du 26/4/88.....
Kigali, le 26/4/88.....
Le Gestionnaire des crédits [Signature].....

Motif de voyage : Imputation.....

se rendant de ... KIGALI..... à N.YARUGENGE et retour

Distance de 176 Kms à 105 frs le Km soit 18.480 Frs

Arrêté à la somme de ... Dix huit mille quatre cent quatre vingt francs.....
(18.480 francs)

Fait à Kigali..... le 22/4/19.88

- Le Gestionnaire des Crédits
- Le sous-Gestionnaire des Crédits [Signature]
- Le comptable de Préfecture [Signature]

(1) Qualification du fonctionnaire ou de l'agent .
 (2) Préciser l'endroit de départ et d'arrivée - ne pas omettre de mentionner entre parenthèses : aller-aller-retour .
 (3) Montant en toutes lettres .
 (4) Biffer la mention inutile .

REIB

/R.J.A./N.J./

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE
B.P. 160 KIGALI.-

BUDGET .. *ordinaire*
EXERCICE... *1988* ...
Imputation *R. 105.02.0302*

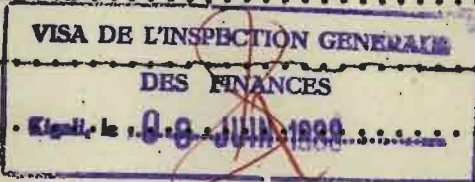
REQUISITOIRE :

Le Transporteur *M. N. YANDEKWE* *1ère*

résidant à ... *NYAWUNGE* ... Préfecture de *Kigali* ...

est prié de transporter Monsieur (s) *HAKIZIRANA* *Elie*

Justance



Motif de voyage : *Mutation*

se rendant de ... *Kigali* ... à *Nyabindu et retour*

Distance de *186* Kms à *pas* frs le Km soit *19.530* frs

Arrêté à la somme de *Dix neuf mille six cent trente francs*

Fait à ... *Kigali* ... le ... *27/5/1988*

Vu pour vérification, approbation, imputation Le Gestionnaire des Crédits

à charge du *R. 105.02.0302*

Inscrit sous poste *32* du *30.5.88* Le sous-Gestionnaire des Crédits(4)

Kigali, le *30.5.88*

Le Gestionnaire des crédits

Le comptable de Préfecture

- (1) Qualification du fonctionnaire ou de l'agent .
- (2) Préciser l'endroit de départ et d'arrivée - ne pas omettre de mentionner entre parenthèses : aller-aller-retour .
- (3) Montant en toutes lettres .
- (4) Biffer la mention inutile .